

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CE1614

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 13, compléter la seconde phrase par les mots :

« , priorisant les pratiques maximisant les externalités positives en matière d'élevage, incluant les pratiques favorables au bien-être animal. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LFI-NUPES vise à prioriser les pratiques favorisant les externalités positives de l'élevage, incluant les pratiques favorables au bien-être animal, dans les objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture.

Le projet de loi doit permettre de faire émerger une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs en mobilisant le levier de l'installation et de la transmission. Alors qu'un tiers des exploitations d'élevage a disparu entre 2010 et 2020, l'élevage est au cœur des enjeux de la souveraineté alimentaire.

En matière d'élevage, sortir du statu quo est à la fois nécessaire et possible. De plus en plus d'acteurs (éleveurs, acteurs des filières, distributeurs, pouvoirs publics, chercheurs, société civile) se

rejoignent pour dire que la situation de l'élevage français n'est plus tenable et qu'il faut dessiner un cap pour l'élevage français dans 10 ans.

Il est donc essentiel de spécifier dans cet article programmatique relatif aux objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture une priorisation des pratiques maximisant les externalités positives en matière d'élevage, incluant les pratiques favorables au bien-être animal.

Cet amendement est issu d'une proposition du Collectif Nourrir.